

Programme de mobilité des Ecoles Européennes Réunion d'information

8 Décembre 2022



INTRODUCTION

- En quelques mots
- Point sur la situation sanitaire
- Grandes lignes du programme

OBJECTIFS

- Développer les compétences linguistiques
- Faire l'expérience d'un contexte culturel européen différent

TYPES DE MOBILITES

- Echanges
- Visites simples

QUI?

- Les étudiants de S5

QUAND & COMBIEN DE TEMPS ?

- **Le premier semestre uniquement**
- **Minimum = 5 semaines**
- **Maximum = 1 semestre**

QUELLES ECOLES ?

- Les Ecoles européennes Type 1
- Les Ecoles européennes agréées
- Choix: jusqu'à 3 école *en ordre de préférence.*
- La liste des écoles participantes sera prochainement disponible sur le site de l'école.

DEVOIRS & NOTES

- Responsabilité de l'étudiant : se mettre à jour!
- Options non enseignées dans l'école d'accueil?
→ résultats du 2nd semestre x
2

BULLETINS

- En S5, report des notes A et B

PROCEDURE - Candidature

- **La demande initiale** doit être envoyée au coordinateur du programme, Laure Abramovici, **au plus tard le 06/01/2023**
- Les documents seront prochainement disponibles sur le site de l'école.
- **La procédure globale doit être finalisée le 30 avril 2023 au plus tard.**

SELECTION INTERNE

- **Date limite : 3 février 2023**
- Fondée sur la motivation & les résultats scolaires de l'élève
 - En consultation avec l'équipe pédagogique
- **La décision finale** revient à la **Direction de l'école**
- L'approbation peut être retirée si les notes de l'étudiant ne sont pas maintenues.

PROCEDURE – Approbation par l'établissement d'accueil

- Une fois reçue l'approbation de l'Eelm, **l'étudiant candidate dans trois écoles différentes. Date limite : 7 avril 2023**
- École d'accueil : vérifier le nombre de matières obligatoires et optionnelles que l'élève peut suivre et revenir vers le coordinateur de l'école d'accueil.

PROCEDURE – Famille d'accueil

- Le coordinateur de l'Eelm vous informera de l'approbation de l'établissement d'accueil.

- Vous devez trouver une famille d'accueil.***
L'APE peut vous aider dans vos démarches.

- Information famille d'accueil.
- Formulaire de santé.
- Charte des familles d'accueil.

PROCEDURE – Avant la mobilité

Tous les formulaires, y compris le **Learning agreement, l'assurance voyage et la Carte européenne d'assurance maladie** doivent être transmis à votre coordinateur

PROCEDURE – Après la mobilité

L'étudiant devra renseigner et envoyer le formulaire d'**auto-évaluation**

CONDITIONS FINANCIERES

- Ni l'école d'envoi ni l'école d'accueil ne sont responsables du voyage, de l'assurance voyage, de l'hébergement et de la nourriture ou de tout autre coût.
- Les frais de cantine sont payés par la famille d'accueil mais remboursés par la famille de l'étudiant visiteur.
- Transport : vérifiez auprès de la famille d'accueil les modalités de transport scolaire. Il peut être utile d'avoir des photos d'identité pour obtenir la carte de bus de l'étudiant.

CONTACT

■ Laure Abramovici

laure-ethel.abramovici@ac-lille.fr

■ Ilja van Genne

ilja.van-genne@ac-lille.fr